

BREVET PROFESSIONNEL ACTIVITÉS AQUATIQUES ET NATATION





- 92,5 % de nos stagiaires diplômés ont trouvé un emploi à l'issue de la formation en 2020
- Des stagiaires directement opérationnels et qualifiés grâce à notre programme de formation en alternance
- Un diplôme national de niveau IV, habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES)
- Une équipe pédagogique constituée de professionnels de la natation

OBJECTIFS

- Être capable d'initier tous les publics à la pratique des activités aquatiques et de la natation
- Prévenir les risques liés à la sécurité du public
- Participer au fonctionnement de la structure : concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation en piscine

MÉTIERS & PERSPECTIVES

Devenez maître-nageur ou éducateur sportif dans le domaine des activités aquatiques et de la natation au sein des piscines municipales ou privées, centres de remise en forme, thalassothérapies, hôtels, organismes de tourisme et de loisirs. Vous pouvez aussi devenir agent territorial (OTAPS ou ETAPS) par le biais du concours de la fonction publique.

MODALITÉS D'INSCRIPTION





Après réception de votre dossier, vous serez contacté(e) pour convenir d'un entretien.



À l'issue de l'entretien, nous vous ferons parvenir le dossier d'inscription pour les tests de sélection*

*Coût des tests : 80 euros

DÉROULEMENT DE L'ANNÉE

FORMATION EN ALTERNANCE Septembre à début juillet ou fin août selon le statut

DURÉE DE LA FORMATION

- sous statut stagiaire de la formation professionnelle (jusqu'à déb. juillet 2024) : 2 jours en formation à IRSS par semaine : 650 h/an, 3 jours en structure de stage par semaine : 600 h/an
- sous statut salarié dont apprenti (jusqu'à fin août 2024) : 2 jours en formation à IRSS par semaine : 650 h/an, 3 jours en entreprise par semaine : 1170h/an



COÛT HORAIRE DE LA SCOLARITÉ

9,50 €/h en financement individuel personnel

11 €/h en financement aidé: CPF de transition (ex CIF), contrat de professionnalisation, Pro-A (ex période de professionnalisation)... Pour les apprentis, la formation est prise en charge par l'employeur et rémunérée - Tarifs 2023-2024

La durée et le coût complet de la formation dépendent de l'individualisation du parcours qui sera définie lors du module de positionnement.



LIEUX DE FORMATION

Cholet, Rennes

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire du PSE1 ou PSE2
 (à jour de recyclage)
- Être titulaire du BNSSA
 (à jour de recyclage)
- Avoir un bon niveau de pratique en natation, pratiquer les nages est recommandé

Valider les Tests d'Exigences Préalables (TEP)*:

• 800 m nage libre en 16 min maximum

Valider les tests IRSS:

- Écrit et QCM de culture générale sportive
- Entretien de motivation
- Épreuves physiques (200 m, 4 nages)

* Possibilité de ne s'inscrire qu'aux Tests des Exigences Préalables (TEP) sans passer les tests IRSS. Dans ce cas, vous ne pouvez prétendre à intégrer la formation BPJEPS IRSS.

Fiche de renseignements sur les TEP et tests IRSS disponible sur : irss.fr/aan

OPTIMISEZ VOS CHANCES!

 Réussissez les tests de sélection d'entrée aux BPJEPS grâce à la Prépa Sports Pour plus d'information consultez notre site internet www.irss.fr



Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse handicap@irss.fr afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.



Pour plus d'information, contactez notre siège administratif :

2 place Clémence Lefeuvre - 44200 Nantes contact@irss.fr • 02 41 62 19 97 • www.irss.fr

13 implantations IRSS en France:

ANGERS | BREST | BORDEAUX | CAEN | CHOLET | LE MANS | NANTES PARIS | POITIERS | RENNES | ROYAN | LES SABLES D'OLONNE | TOURS